

Subventions du secteur Relations Internationales aux établissements et associations scolaires

M. LE MAIRE, Rapporteur : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 7 avril 1997 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 936 F au Foyer Socio-Educatif du Collège Clairs-Soleils pour le déplacement de 23 élèves à LINDEN (Allemagne) du 28 mars au 4 avril 2000 (échange scolaire).

- 3 000 F au Collège Proudhon pour le déplacement de 24 élèves à GEHRDEN (Allemagne) du 1^{er} au 12 mai 2000 (échange scolaire) (subvention à verser à l'Agent comptable du Lycée Pergaud, gestionnaire de l'opération).

- 1 516 F au Collège Camus pour le déplacement de 19 élèves à ST-WENDEL (Allemagne) du 31 mars au 7 avril 2000 (échange scolaire) (subvention à verser à l'Agent comptable du Collège Clairs-Soleils, gestionnaire de l'opération).

- 8 000 F au Collège Proudhon pour le déplacement de 29 élèves à HUDDERSFIELD (Grande Bretagne) du 1^{er} au 11 mai 2000.

- 3 480 F au Collège Proudhon pour l'accueil de 29 élèves de HUDDERSFIELD (Grande Bretagne) du 15 au 24 juin 2000 (échange scolaire).

Ces deux subventions sont à verser à l'Agent comptable du Lycée Pergaud, gestionnaire de l'opération.

- 4 650 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 28 élèves à PAVIE (Italie) du 9 au 16 février 2000.

- 2 520 F au Foyer Socio-Educatif du Lycée Pergaud pour l'accueil de 35 élèves de PAVIE (Italie) du 27 mars au 3 avril 2000 (échange scolaire).

- 2 500 F au Lycée Jules Haag pour le déplacement de 47 élèves de classes de Technicien Supérieur à BARCELONE (Espagne) du 4 au 11 mars 2000 (échange professionnel).

- 2 400 F à l'Association Les Amis de TVER pour l'accueil du groupe folklorique de TVER lors des fêtes Pouchkine (échange culturel).

Toutes ces subventions ne pourront être versées qu'à l'issue de l'opération, sur présentation d'un compte rendu détaillé.

En cas d'accord, la dépense, soit 30 002 F, sera imputée sur les crédits du Service Relations Extérieures, chapitre 92.04. 6574.94036.00400 ouverts par anticipation sur les crédits prévus au BP 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2000.